

COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit le dix décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 05/12/2018 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PREAUD, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : Gérard PREAUD, Marie-Françoise RAUTURIER, Etienne GIRARD, Patrice BERTRAND, Marc GOBIN, Guillaume GOUIN, Marie-Noëlle RONDEAU, Régine PARENT, Hubert BOISTAULT, Annie RAUTUREAU, Hélène BOUQUIN,

Conseiller absent excusé : Sylvie BOUDAUD.

Secrétaire de séance : Etienne GIRARD

Ordre du jour

Communauté de Communes du Pays des Herbiers – compétence assainissement
-Clôture du budget assainissement
-Mise à disposition des équipements

-Mission d'inspection – mise à disposition par le centre de gestion d'un chargé d'inspection en santé et sécurité au travail

-Indemnité de conseil du receveur pour l'année 2018

-Demande de subventions pour projets d'investissement

-Décision modificative – budget principal

-Questions diverses.

18-56-01 TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition des biens meubles et immeubles ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont rattachés à la date du transfert de la compétence Assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,

- charge Mr le Maire de signer ledit procès-verbal de remise des biens.

18-57-02 CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- décide de clôturer le budget annexe Assainissement au 31/12/2018,

- décide de transférer à la Communauté de communes 75 % du résultat d'investissement et de fonctionnement constaté au 31/12/2018,

- autorise M. le Maire, à signer tous actes relatifs aux opérations de clôture du budget susmentionné.

18-58-03 MISSION D'INSPECTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

ADOpte la proposition du Maire et DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en hygiène et sécurité du travail ;

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'inspection et de contrôle assurée par le Centre de Gestion.

18-59-04 INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR 2018

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de ne pas attribuer au Receveur, l'indemnité de conseil.

18-60-05 SALLE DE SPORTS DES JARRIES – CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

-Adopte le projet de construction d'un local de stockage et de mise aux normes de la salle de sports des Jarries.

-Sollicite les subventions au titre de :

- Toutes subventions d'Etat
- Contrat Vendée territoire
- Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

-Autorise le Maire à signer les documents concernant à ce dossier.

18-61-06 AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

-Adopte le projet de d'aménagement de la mairie

-Sollicite les subventions au titre de :

- Toutes subventions d'Etat
- Contrat Vendée territoire
- Contrat Territoire Région

-Autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant ce dossier

18-62-07 AMENAGEMENT DES RUES DU PETIT LAY ET DES AIRES – QUARTIER OUEST DU BOURG

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

-Adopte le projet de d'aménagement des rues du Petit Lay et des Aires – quartier Ouest du bourg

-Sollicite la subvention au titre de :

- fonds Régional de Développement des Communes

-Autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant ce dossier

18-63-08 DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative ci-dessous.

Désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 61521 : terrains	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 615231 : Entretien et réparations voiries	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6226 : honoraires	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 70878 : par autres redevables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 900.00 €	8 900.00 €	0.00	7 000.00 €
TOTAL GENERAL	7 000.00 €		7 000.00 €	

Le Maire
Gérard PREAUD



Extrait affiché le 13/12/2018

Le Maire
Gérard PREAUD

